

## **Rapport n°16**

### **Accunsentu per u rinnovu di a Cunvenzione Territoriale Glubale (CTG) cù a Cascia d'Allucazione Familiare di u Cismonte (CAF)**

Approbation d'un renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de Haute-Corse

La Communauté d'Agglomération de Bastia et les communes membres (Bastia, Furiani, E Ville Di Petrabugnu, San Martinu Di Lota et Santa Maria di Lota) ont signé le 25 octobre 2021 une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute-Corse, qui arrive aujourd'hui à échéance.

La CTG constitue un outil contractuel partenarial entre la CAF et les collectivités locales, visant à mettre en cohérence les politiques en direction des familles et des habitants autour de plusieurs thématiques : petite enfance, parentalité, enfance-jeunesse, animation de la vie sociale, inclusion, accès aux droits et logement.

Elle permet de formaliser un diagnostic partagé, d'élaborer un plan d'actions et une programmation afin d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard des écarts entre l'offre et les besoins. Elle favorise également le développement d'actions nouvelles visant à pérenniser et optimiser l'offre de services existante, grâce à la mobilisation de cofinancements, au suivi de la mise en œuvre du plan et à la mesure de ses impacts.

La nouvelle CTG permettra, pour la période 2025-2030 de :

- Développer le service public de la petite enfance, conformément au rôle de la commune comme autorité organisatrice depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le plein emploi, en recensant les besoins, en accompagnant les familles et en planifiant le développement des modes d'accueil.
- Renforcer les activités périscolaires et extrascolaires, en veillant à l'inclusion et à l'accessibilité de tous les enfants.
- Soutenir la parentalité à travers des dispositifs de proximité diversifiés et adaptés.
- Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des jeunes.
- Améliorer l'accès et le maintien dans le logement, en partenariat avec les bailleurs sociaux.
- Renforcer la solidarité et l'inclusion, notamment au bénéfice des personnes en situation de handicap et des familles vulnérables.
- Sécuriser et accompagner les allocataires dans une démarche d' « aller-vers », visant à détecter leurs droits potentiels et à garantir l'accès aux bons droits.

- Développer la concertation et la coopération avec les associations et les acteurs sociaux locaux.

La Convention Territoriale Globale (CTG) représente un levier essentiel de cofinancement et garantit la pérennité des aides de la CAF sur toute la durée de son application. Elle s'appuie sur un partenariat solide et constructif que la Ville entretient avec la Caisse d'Allocations Familiales.

**En conséquence, il est proposé :**

- D'approuver les termes du projet de renouvellement de la Convention Territoriale Globale à conclure avec la CAF et les collectivités partenaires au sein de la Communauté d'Agglomération de Bastia et ce, pour une durée de 4 ans.
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires avec ses partenaires afin de signer avec la CAF de Haute-Corse, la Convention Territoriale Globale annexée au présent rapport, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

|                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>SYNTHESE</b>                                                                                                                                                                                                                            |
| La Ville, la CAB et ses communes membres renouvellent pour 2025-2030 la CTG avec la CAF. Ce cadre contractuel vise à coordonner les politiques locales en matière de petite enfance, parentalité, jeunesse, logement et inclusion sociale. |